

SITE MINIER SLN DE THIO PLATEAU

DECLARATION QUINQUENNALE

Période 2023-2027

Demande d'autorisation de défrichement et de destruction d'espèces protégées

Résumé Non-Technique

Décembre 2024



LE NICKEL-SLN

1 DESCRIPTIF ET IMPACTS DU PROJET

Généralités	
Demandeur	Société Le Nickel – SLN
Objet	<p>Site minier de Thio Plateau</p> <p>Demande de défrichement et de dérogation de destruction d'espèces protégée – Projet d'exploitation DQ3</p>
Situation	<p>Province : SUD</p> <p>Commune : THIO</p> <p>Titres miniers : Beaucourt Red, Bellevue 2, Belvédère 1 & 2, Calédonienne, Clémence, Débris A& B, Dothio 1, Duc de Wellington, Encore 2, Gabrielle, Gironde, Happy Go Lucky Red, Josephine 2, La César, La Dernière, La Moulinet, La Rose 2, La Saint Martin, Les Basses Alpes, Les Carrières 3, Louise, Lyonnaise 3, Plourivo 1, 2 & 3, Romazy Red, Saint Martin 2A, 2B, 2C, 2D & 2E, Saint Paul, Santa Maria, SMMO 69, Suzette, Thio 1 & 2, Tomourou</p>
Cadre réglementaire	<p>Arrêté n°2577-2013/ARR/DIMEN du 08 Octobre 2013 autorisation l'exploitation du site minier de Thio Plateau, puis arrêté complémentaire n° 3784-219/ARR/DIMENC du 03 Décembre 2019</p> <p>Arrêté n°2571-2013/ARR/DENV du 8 octobre 2013 portant dérogation relative aux espèces protégées et autorisation d'effectuer des défrichements pour la réalisation de zones d'exploitation sur le centre minier de Thio Plateau</p> <p>Arrêté n°190-2022/ARR/DDDT du 26 janvier 2022 portant autorisation de défrichement et dérogation relative aux espèces protégées, et fixant prescriptions environnementales afférentes dans le cadre de la réalisation de zones d'exploitation minière, site minier de Thio Plateau</p>

Données techniques	
Chantiers exploités	Belvédère Ouest, Clémence, Clémence Est, Grand Saint Pierre, Santa Maria
Verses exploitées	Uluru, Belvédère Est, Clémence, Carrière III, Duc de Wellington, GSP, Auto SM P1, 3T
Manipulé géologique	28 700 000 Th

Impact estimé – défrichement en demande	
Formation végétale	Surface à défricher (m ²)
MAQUIS ARBUSTIF SUR COLLUVIONS FERRALLITIQUES	450
MAQUIS LIGNO-HERBACE OUVERT SUR PENTES ERODEES	58 207
MAQUIS LIGNO-HERBACE FERME SUR PENTES ERODEES	5 328
MAQUIS LIGNO-HERBACE OUVERT SUR PENTES ERODEES A PTERIDIUM	4 937
ZONES REVEGETALISEES	1 327

EERM flore impactées par le projet	Statut UICN	Nombre individus
<i>Codia ferruginea</i>	VU	4 281
<i>Dracophyllum mackeeanum</i>	VU	375
<i>Hibbertia heterotricha</i>	NT	3 169
<i>Pantheria ferruginea</i>	NT	1 520
<i>Pycnandra intermedia</i>	VY	197

EERM faune recensées sur la zone de projet de Clémence Est	Statut UICN	Protection provinciale	Statut de répartition
<i>Caledoniscincus austrocaledonicus</i>	LC	PS-PN	Endémique
<i>Sigaloseps pisinnus</i>	EN	PS-PN	Endémique
<i>Phasmasaurus tilieri</i>	NT	PS-PN	Endémique
<i>Bavayia cf. geitaina</i>	NT	PS-PN	Endémique

Projet minier 2023-2027

1:15 000



0 150 300 450 600 m

Légende
 Périmètre soumis à autorisation

 Périmètre de fin d'exploitation DAEM - 2012

 Contours chantiers autorisés - DAEM

 Périmètre DQ2 - 2018

 Contours chantiers autorisés - DQ2

Projet minier
 Chantiers d'extraction

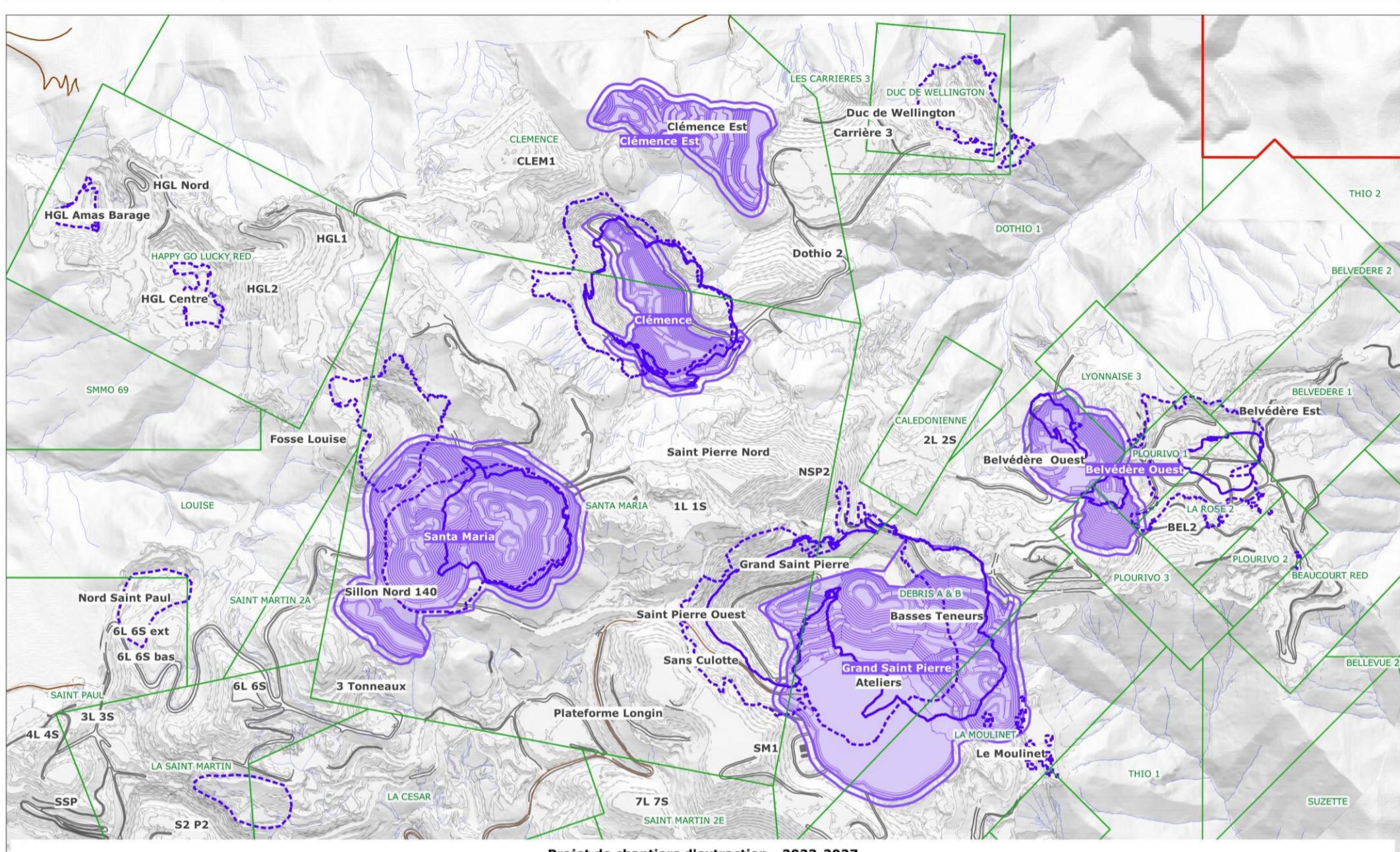
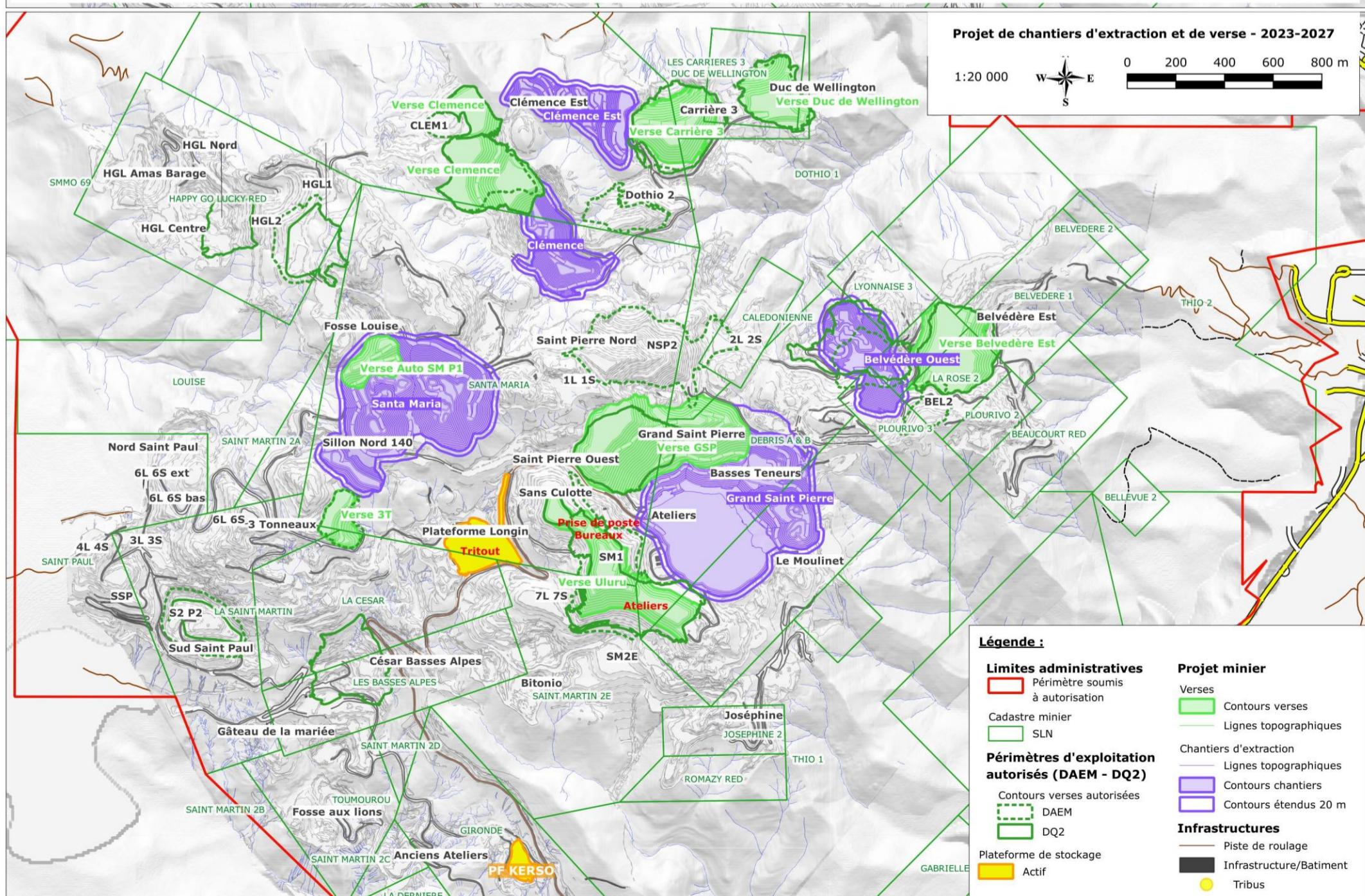
 Contours étendus 20 m

 Chantiers d'extraction

 Contours - Chantiers d'extraction

 Lignes topographiques - pit

Infrastructures
 Infrastructure/Bâtiment

 Piste de roulage

Projet de chantiers d'extraction et de verre - 2023-2027


2 NOTICE D'IMPACT

Evaluation des impacts résiduels et mesures d'éviteme nt :

Thématique environnementale abordée	Enjeux	Effet		Impact brut	Séquence ER et Impact résiduel		Intensité de l'impact résiduel	
		Nature de l'effet	Rappel de l'effet		Caus	Qualification de l'impact brut		
EAUX	Eaux de Surface	Modéré	Modification de la surface des bassins versants et des débits de pointe associés	- L'ouverture de nouvelles pistes et de nouveaux chantiers peuvent être générateur de désordres dans la répartition des eaux superficielles au droit des exutoires originels. - L'augmentation des débits de pointe accentue le pouvoir érosif de l'eau sur les terrains qu'il va traverser. - La diminution des surfaces de bassins versants peuvent occasionner l'assèchement des creeks en aval.	Direct	Moyen	<ul style="list-style-type: none"> - Répartition des eaux de chantier en respectant au maximum les limites de bassins versants initiaux et en tenant compte des enjeux aval et l'utilisation d'exutoires adaptés. - Réduction de la surface des bassins versants miniers (BVM) ou mise hors d'eau en amont des dégradations ou des zones à enjeux. - Mise en place d'un plan de gestion des eaux adapté et optimisé (débit et charge) avec des ouvrages dimensionnés pour évacuer une crue centennale. - Mise en place d'ouvrage de décantation des eaux qui permettent d'atteindre/de se rapprocher de l'objectif de rétention 2h/2ans au niveau des bassins versants miniers concernés par la zone de carrière. - Surveillance et entretien régulier des ouvrages de gestion des eaux mis en place. - Contrôle du bon fonctionnement des ouvrages après chaque épisode pluvieux important - Réaménagement de la zone et revégétalisation. 	Faible
			Augmentation de la charge solide transportée	- La mise à nu des sols et leur manipulation, lors de l'ouverture des pistes et de nouveaux chantiers, auront pour effet de faciliter le ruissellement au détriment de l'infiltration. - Les sols nus sont des zones de mobilisation des fines qui entraînent une augmentation de la charge solide et donc de la turbidité des eaux.	Direct	Moyen		
	Eaux souterraines	Modéré	Modification de la ressource en eau	- La mise à nu des sols et leur manipulation, lors de l'ouverture des pistes et de nouveaux chantiers, auront pour effet de faciliter le ruissellement au détriment de l'infiltration. - Les sols nus sont des zones de mobilisation des fines qui entraînent une augmentation de la charge solide et donc de la turbidité des eaux.	Direct	Moyen	<ul style="list-style-type: none"> . Etudes préliminaires réalisées au droit des fonds de fosse en vue d'être comblés par une verve (Etude hydrogéologique). . Un diagnostic spécifique visant à évaluer la géologie du substratum ainsi que du risque de soutirage principalement au niveau des fonds de fosse qui seront utilisés comme surface de décantation. 	Faible

BIODIVERSITE	Flore	Modéré	Dégradation du couvert végétal	<p>- Les activités d'extraction et d'ouverture de pistes pour la prochaine séquence quinquennale sont à l'origine d'opérations de défrichement et sources d'émission de poussière diminuant la photosynthèse.</p> <p>- La surface totale défrichée pour l'ensemble des projets 2023 -2027 est de 11,75 ha (Cf §5.6.1 Détail des surfaces défrichées). Une partie des surfaces défrichées associées au projet d'exploitation 2023-2027 est compris dans les emprises de la DQ2, et autorisée par l'arrêté de défrichement associé à l'autorisation d'exploiter La demande de défrichement porte donc sur 7,02 ha.</p> <p>- Les formations végétales enjeux présentent un intérêt écologique faible. Aucun défrichement n'est prévu au sein des formations forestières et paraforestières.</p> <p>Empoussièvement des végétaux limitant le processus de photosynthèse.</p>	Direct/indirect	Moyen	<p>. Inventaires pré-défrichement</p> <p>. Collecte de matériel végétal préalable au défrichement graines et plantules pour production en pépinière</p> <p>. Balisage des chantiers avant travaux.</p> <p>. Suivi des surfaces défrichées.</p> <p>. Récupération du topsoil et étalage rapide sur les zones disponibles pour la revégétalisation.</p> <p>. Sensibilisation du personnel.</p> <p>. Arrosage régulier des pistes de roulage et des chantiers.</p> <p>. Utilisation préférentielle de matériaux de couverture de pistes inertes et peu sensibles à l'envol de poussières (en 10 et 50 mm).</p>	Faible
								Moyen

Thématique environnementale abordée	Enjeux	Effet		Impact brut		Séquence ER et Impact résiduel		Intensité de l'impact résiduel
		Nature de l'effet	Rappel de l'effet	Causalité	Qualification de l'impact brut	Mesures d'atténuation		
BIODIVERSITE	Faune	Modéré	Diminution de la population. Diminution de la fréquentation. Perte d'habitat	- Zone fortement dégradée (sols dénudés). - Perte d'habitats naturels liée aux opérations de défrichement. Le chantier de Clémence Est, sera le plus marqué par le défrichement et par une modification de sa topographie. - Site minier en activité (bruits et vibrations)	Direct	Moyen	<p>Etendre les suivis faunistiques du site, et notamment herpétofaune, sur les zones nouvellement impactées afin d'obtenir un état zéro. Ainsi, dans le cas de présence avérée d'espèces à fort enjeux de préservation, la mise en place de mesures de réduction ou de compensation sera proposée.</p> <p>La mise en place de suivi en amont des travaux les plus impactant est essentiel pour proposer les mesures les plus adaptés et entraînant le meilleur bénéfice de conservation sur les populations.</p> <p>Respect de schémas de débroussaillage unidirectionnels ou radiaux, de façon à ne pas piéger les individus présents dans la végétation et leur permettre de s'échapper.</p> <p>Les mesures de conservation et de remise en place du topsoil atténueront également l'impact des terrassements sur la microfaune du sol et faciliteront la reconstitution du couvert végétal.</p> <p>Des espèces envahissantes (myrmécofaune) sont susceptible d'être rencontrées : pour éviter la propagation des espèces invasives dans les milieux naturels sains, le topsoil sera stocké et régaler au plus près des zones de récupération.</p>	Faible

PAYSAGE ET COVISIBILITE	Paysage	Faible	Dégradation du paysage – Impact visuel	<ul style="list-style-type: none"> - Visibilité sur les travaux et les projets (verses et fosses). - Ouverture de chantiers d'extraction, de verses et pistes associées (défrichement et modification de la topographie). - La surface totale défrichée pour l'ensemble des projets 2023 -2027 est de 11,75 ha (Cf §5.6.1 Détail des surfaces défrichées) correspondent à des formations de faible valeur écologique. - La majorité des fosses d'exploitation correspondent à des chantiers d'exploitation en activité ou anciens. - Le secteur de Clémence Est, sera le plus marqué par le défrichement et par une modification de sa topographie. A noter que les parements des chantiers sont tous orientés vers le Sud, vers le site d'exploitation, limitant ainsi la visibilité de la fosse coté Dothio et la RP10. - Les verses projet correspondent majoritairement à des comblements de fond de fosse ou à l'extension d'anciennes verses. - L'impact visuel est déjà présent. Le projet s'appuie sur un site minier actif. 	Direct	Faible	<p>Programme de revégétalisation</p> <p>Plantation : Sur l'ensemble du site il est prévu de planter une surface totale de 23.30 ha</p> <p>Ensemencement hydraulique : 11,49 ha de semis hydraulique sont prévus sur les anciennes décharges de fines surplombant le chantier de Clémence, sur la zone Santa Maria.</p>	Faible

Mesures d'accompagnement et de compensation :

Compartiment impacté		Type de mesure	Intitulé de la mesure
BIODIVERSITE	Flore / ERM	Compensation	<p>Compensation du défrichement de 7,02 ha de maquis ligno-herbacé : ajout de 6,60 ha de maquis ligno-herbacé au programme de compensation du site minier de Thio Plateau</p> <p>Compensation de la destruction d'ERM :</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Codia ferruginea</i> (VU) : 4 281 individus impactés → réintroduction de 9 770 individus vivants après 10 ans - <i>Pancharia ferruginea</i> (NT) : 1 520 individus impactés → réintroduction de 1 520 individus vivants après 10 ans - <i>Pycnandra intermedia</i> (VU) : 197 individus impactés → réintroduction de 400 individus vivants après 10 ans - <i>Hibbertia heterotricha</i> (VU) : 3 169 individus impactés → réintroduction de 980 individus vivants après 10 ans, à condition qu'une amélioration préalable des connaissances sur la maîtrise culturelle de l'espèce ait été réalisée par la communauté scientifique
	Faune/ERM	Compensation	<p>Réalisation d'un plan d'actions EERM faune (prévu pour 2025).</p> <p>Conservatoires proposés dans Plan d'action pour la sauvegarde EERM, contenant des habitats propices à la conservation de l'espèce <i>Sigaloseps pisinnus</i> (végétation dense).</p>



Service Permitting Mines
Département Planification & Techniques Minières

